

La formation des ergothérapeutes

Le contenu pédagogique est précisé dans le référentiel de formation qui décrit les unités d'enseignements. Chaque unité d'enseignement contribue à l'acquisition des compétences du référentiel selon le schéma précisé dans l'annexe III de l'Arrêté du 5 juillet 2010 :

Six domaines de formation sont abordés au cours des 3 ans de formation :

1. Sciences humaines, sociales et droit,
2. Sciences médicales,
3. Fondements et processus de l'ergothérapie,
4. Méthodes, techniques et outils d'intervention de l'ergothérapeute,
5. Méthodes de travail,
6. Intégration des savoirs et posture professionnelle de l'ergothérapeute.

Ces 6 domaines sont répartis dans 39 unités d'enseignement pour offrir une progression pédagogique cohérente dans l'objectif d'acquisition de 10 compétences. Théoriques et pratiques (36 semaines de stage).

- Compétence 1 : Evaluer une situation et élaborer un diagnostic ergothérapeutique
- Compétence 2 : Concevoir et conduire un projet d'intervention en ergothérapie et d'aménagement de l'environnement
- Compétence 3 : Mettre en œuvre et conduire des activités de soins, de rééducation, de réadaptation, de réinsertion et de réhabilitation psychosociale en ergothérapie
- Compétence 4 : Concevoir, réaliser, adapter les orthèses provisoires, extemporanées, à visée fonctionnelle ou à visée d'aide technique, adapter et préconiser les orthèses de série, les aides techniques ou animalières et les assistances technologiques
- Compétence 5 : Elaborer et conduire une démarche d'éducation et de conseil en ergothérapie et en santé publique
- Compétence 6 : Conduire une relation dans un contexte d'intervention en ergothérapie
- Compétence 7 : Evaluer et faire évoluer la pratique professionnelle
- Compétence 8 : Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques
- Compétence 9 : Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs
- Compétence 10 : Former et informer

Fin des études : Diplôme d'Etat et grade de licence (180 ECTS)



Inscription par
PARCOURSUP



Institut de Formation en Ergothérapie La Musse

Portes
Ouvertes
le vendredi
02 février 2024
16h00 - 20h00

Les Informations et Contacts

Secrétariat de l'IFE : Institut de Formation en Ergothérapie La Musse
Hôpital La Musse
CS 20119
27180 SAINT SEBASTIEN DE MORSENT
Tél. : 02.32.07.29.35
ife@iflrs-lamusse.net

Directeur de l'IFE : Monsieur Yves PRUDENT
Institut de Formation en Ergothérapie La Musse
Hôpital La Musse
CS 20119
27180 SAINT SEBASTIEN DE MORSENT
y.prudent@iflrs-lamusse.net

Si vous souhaitez des informations sur l'Institut de Formation en Ergothérapie La Musse vous pouvez aussi consulter le site : www.larenaissancesanitaire.fr/ife-ergotherapie.html

Hôpital La Musse
CS 20119
Allée Louis Martin
27180 Saint Sébastien
de Morsent



PARCOURSUP

Conditions d'inscription

- Age : les candidats doivent avoir au moins 17 ans au 31 décembre de l'année d'entrée à l'Institut.
- Etre en possession de l'un des titres suivants :
 - Baccalauréat
 - Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (D.A.E.U.)

Nombre
de places
34

Inscription

Mise en ligne et consultation du catalogue des formations sur PARCOURSUP dès le 20 décembre 2023

Inscription en ligne sur PARCOURSUP, du 17 janvier au 03 avril 2024.

Paiement en ligne de **80 euros** en règlement des droits d'inscription (**frais non remboursables en cas de désistement**),

Date limite d'inscription : Le 03 avril 2024

Résultats

Votre classement sera accessible à partir du 30 mai 2024 via PARCOURSUP.

Vos résultats vous seront communiqués via PARCOURSUP.

○ **ATTENTION**, en fonction de votre statut à l'entrée en formation, si vous êtes admis(e) il faudra joindre :

- Une attestation de travail si vous êtes salarié(e) (Coût de la formation restant à charge environ 24 600 euros pour les trois années).
- Une attestation Pôle Emploi si vous êtes demandeur d'emploi (Coût de la formation restant à charge en 2023 - 2024 : 3 800 euros par année + CVEC).
- Un certificat de scolarité (ou attestation d'inscription en prépa), si vous êtes étudiant(e) (Coût de la formation restant à charge en 2023 - 2024 : 3 800 euros par année + CVEC).

Aucune information et aucun résultat ne seront communiqués par téléphone.

Les candidats admis devront confirmer leur acceptation sur PARCOURSUP dans les délais indiqués par PARCOURSUP.

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

(Articles 12 à 15 de l'arrêté du 17/01/2020 Titre II)

Les candidats relevant de la formation professionnelle continue et justifiant d'une durée minimale de trois ans de cotisations à un régime de protection sociale au 03 avril 2024, peuvent être admis après examen des candidatures par un jury de sélection dont les modalités de fonctionnement sont soumises à l'accord de l'Agence Régionale de Santé.

Date d'inscription : du 17 janvier au 03 avril 2024 en téléchargeant le formulaire de demande d'inscription sur www.larenaissancesanitaire.fr/ife-ergotherapie.html

Les résultats seront communiqués le 17 mai 2024 par mail.

Tarifs : **80 euros (frais non remboursables en cas de désistement)**.

DISPENSES DE SCOLARITÉ

 (Arrêté du 17/01/2020 - Article 16)

Les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignements où de semestres par le directeur de l'Institut, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel.

Nombre
de places
3

L'équipe de Direction

Directeur :	Yves PRUDENT
Assistante de Direction :	Christelle CORDIER
Responsables Pédagogiques :	Arnaud SCHABAILLE Cécile FARNY-PUJERVIE Delphine BOISHUS
Responsable des stages :	Isabelle VINCHON

Définition de la profession

L'ergothérapie a pour objectif de **permettre aux personnes atteintes dans leur santé physique ou mentale de réaliser leurs activités de la vie quotidienne dans les domaines des soins personnels, des activités domestiques, du travail et des loisirs.**

L'ergothérapie vise à promouvoir le développement, l'adaptation, le maintien et l'actualisation du potentiel des personnes en vue d'accomplir les activités dans leur contexte de vie habituel.

L'objectif visé est **l'accession à un maximum d'autonomie et la pleine participation de l'individu dans son environnement** individuel, social et/ou professionnel et le **maintien de la qualité de vie.**

C'est une **profession paramédicale** qui fonde sa pratique après prescription médicale sur le **lien entre l'activité humaine et la santé, en interface du médical et du social.**

Le mode d'exercice est principalement salarié, mais il se développe de plus en plus en secteur libéral.

Les qualités requises

- Le sens des relations humaines
- De fortes capacités d'observation et d'adaptation
- Une curiosité intellectuelle et scientifique, de la méthode et de la recherche
- Un solide équilibre personnel, une bonne stabilité mentale et physique
- De l'ingéniosité, du sens pratique et créatif

Evaluation de l'enseignement

Les résultats des évaluations sont examinés en Commission d'Attribution des Crédits pour les semestres 1 à 5 et au Jury d'Attribution du Diplôme d'Etat pour le semestre 6.

Les étudiants sont informés, à chaque début d'année, des périodes et des modalités d'évaluations des unités d'enseignements (écrit individuel sur table, travail écrit en groupe, oral ou pratique, individuel ou collectif), ainsi que de la durée de chacune des épreuves et du lieu.

Dans le cadre de leurs stages ils sont aussi évalués par leur(s) tuteur(s) qui renseignent leurs portfolios.

Etudiants en situation de handicap (ESH)

Pour préserver l'égalité des chances et dans le respect de la loi du 11 février 2005, l'Institut s'implique pour que le handicap ne soit pas un frein à vos études d'autant plus que vous serez de futurs soignants. Signalez au médecin agréé par l'ARS votre handicap avant votre admission.

Vous aurez ensuite rendez-vous avec l'équipe de la médecine préventive de l'Université de Rouen qui fera des propositions d'aménagement au regard de votre situation.

Un guide de l'ESH est disponible sur notre site.

L'hébergement et la restauration

Les recherches de logement relèvent des démarches individuelles, toutefois, l'Hôpital La Musse met à disposition des étudiants des logements (selon disponibilité) ouvrant droits à l'APL.

Un point de restauration CROUS est présent dans l'enceinte de l'hôpital.

Les transports

L'Hôpital La Musse est situé à : 1 heure de Paris (ligne ferroviaire de Saint Lazare), 5 km d'Evreux (voiture conseillée ou accès lignes T3 et T4 du Transurbain) et à 50 min de Rouen (en voiture).

Bourses

Bourses de Formations sanitaires et sociales Normandes : dossier à constituer à la rentrée via le CROUS de CAEN

Apprentissage

Depuis la rentrée scolaire 2020, certains étudiants de 2ème et/ou 3ème année peuvent choisir de continuer leur scolarité par la voie de l'apprentissage.